A Monsieur Emmanuel Bazie Président du FIEA:

**M. Alpha Condé ne mérite pas de participer à une cérémonie de remise d’une distinction honorifique**

M. Alpha Condé, ancien président de la République de Guinée, arrivé au pouvoir par un processus électoral controversé en 2010, qui a commis des violations graves des droits de l’homme et qui a falsifié la Constitution de son pays pour s’octroyer un troisième mandat présidentiel illégal, ne mérite pas d’être invité à une cérémonie de remise d’une distinction honorifique internationale, encore moins d’en être récipiendaire.

Pendant 11 ans, M. Alpha Condé a instauré en Guinée l’une des dictatures les plus féroces du continent africain se traduisant par la violation des libertés publiques, le massacre de manifestants par armes de guerre, la destruction de biens des citoyens sous le fallacieux prétexte d’occupation de zones réservées, l’instrumentalisation de la justice, la politisation de l’administration publique, le népotisme, la gabegie financière, le détournement de la manne minière par lui-même et ses affidés, la corruption généralisée et la déstabilisation de l’économie guinéenne.

Alors que la Constitution guinéenne prévoyait la tenue d’élections législatives six mois après l’élection présidentielle d’octobre 2010, M. Alpha Condé a refusé de les organiser à la date prévue. Pour obtenir la tenue de ces élections, l’opposition a été obligée d’organiser des manifestions publiques pacifiques. Celles-ci sont expressément reconnues par l’article 10 de la Constitution. Mais, à chaque fois, le président guinéen a lancé contre elle les forces de l’ordre et de sécurité qui ont fait usage d’armes de guerre entraînant un grand nombre de morts et de blessés par balles.

A la mi-décembre 2012, l’opposition avait déjà enregistré 13 tués par les balles des forces de l’ordre et de sécurité, 1 162 arrestations et 653 condamnations illégales.

Six mois plus tard, les médecins guinéens ont dressé, le 1er juin 2013, un bilan provisoire des violences subies depuis 2010 par les militants de l’opposition : 54 morts, plus de 600 blessés dont plus de 400 par balles (des enfants en majorité), des morts dans les prisons dont le nombre est inconnu, de nombreux jeunes disparus enlevés nuitamment, exécutés, jetés dans des fosses communes et dont les corps ne seront jamais retrouvés.

A la veille des élections législatives qui ont finalement eu lieu en septembre 2013 (soit plus de trois ans après le délai légal), on a dénombré jusqu’à 63 morts par balles.

Pendant la période de l’élection présidentielle d’octobre 2015, les forces de l’ordre ont encore fait 13 tués par balles parmi les opposants.

Au cours de l’année 2018, au moins 20 personnes ont été tuées par balles, dont 3 au cours des deux dernières semaines du mois d’octobre (les 16, 23 et 30 octobre 2018).

Son second et dernier mandat présidentiel arrivant à terme en 2020, M. Alpha Condé a modifié la Constitution pour lever le verrou de l’article 27 selon lequel « en aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels, consécutifs ou non » pour s’en octroyer un troisième.

Les partis politiques d’opposition, les organisations de la société civile et les syndicats se constituent en forces vives citoyennes sous la dénomination de Front national de défense de la Constitution (FNDC), le 3 avril 2019, pour empêcher le troisième mandat de M. Alpha Condé.

Dans la nuit du 11 au 12 février 2020, 36 jeunes des quartiers Koloma, Bambéto, Cosa et Hamdallaye, fiefs de l’opposition à Conakry, sont enlevés et transférés manu militari au camp militaire de Soronkoni, transformé en bagne, à 600 km à l’est de Conakry, près de la ville de Kankan. Ils y sont détenus dans des conditions ignominieuses, torturés et privés de nourriture et d’eau pendant des jours.

L’ancien président Alpha Condé a usé de la discrimination ethnique comme méthode de gouvernance dans l’administration publique. Depuis 2010, des flambées sporadiques mortelles de violence communautaire à caractère ethnique encouragées par le pouvoir ont fait des centaines de morts.

A la suite de violences communautaires survenues le 14 juillet 2013 à N’Zérékoré, au sud-est du pays, il y a eu plus de 200 morts, sans qu’aucune enquête ne soit diligentée sur le rôle de plusieurs politiciens proches du RPG, le parti au pouvoir, qui y sont impliqués.

Le rapport d’Amnesty International de 2020 sur les violations des droits de l’homme en Guinée, intitulé « Marcher et mourir », atteste qu’au moins 50 personnes ont été tuées, depuis octobre 2019, par des tirs à balles réelles des forces de l’ordre et de sécurité dans la répression des rassemblements contre la nouvelle Constitution et le troisième mandat du président Alpha Condé.

Officiellement, on est à 300 le nombre total de manifestants tués par balles à la fin de son second mandat en 2020. Ce nombre ne tient évidemment pas compte des centaines de disparus enfouis dans des fosses communes dans des lieux tenus secrets.

A la suite de l’élection présidentielle à nouveau controversée du 18 octobre 2020 qui a permis à Alpha Condé de s’octroyer un troisième mandat présidentiel, une répression sanglante s’est abattue sur l’opposition guinéenne. Bilan : 104 morts, des dizaines de blessés graves et des centaines d’arrestations. Cela porte officiellement à plus de 400 morts le bilan de la gouvernance de M. Alpha Condé.

Au nombre des méfaits de M. Alpha Condé, il faut mentionner le fait qu’il ait systématiquement empêché durant les onze années de sa gouvernance la tenue du procès des massacres du 28 septembre 2009. Rappelons que ces tragiques événements font suite à la manifestation organisée, le 28 septembre 2009 au stade omnisports portant le même nom, par l’opposition guinéenne contre le projet du chef de la junte militaire au pouvoir, le capitaine Moussa Dadis Camara, de se présenter à l’élection présidentielle. Cette manifestation a été réprimée violemment par les Bérets rouges, un bataillon de l’armée. Selon le rapport d’enquête des Nations unies, le bilan s’élève à 157 morts (le nombre réel de victimes est estimé à 500 morts, selon certaines sources), à 109 femmes violées en public par la soldatesque ivre de violence et à plusieurs centaines de blessés par balles et par arme blanche. Alpha condé a protégé certains auteurs présumés de ces massacres en les nommant à de hautes fonctions gouvernementales. C’est ainsi que, bien qu’étant inculpés dans les événements du 28 septembre 2009, il a nommé le colonel Claude Pivi dit Coplan ministre chargé de la sécurité présidentielle, le colonel Moussa Thiegboro Camara directeur du service présidentiel de lutte contre la drogue, la criminalité et le grand banditisme, et le général Mathurin Bangoura gouverneur de la ville de Conakry.

Plus grave pour M. Alpha Condé, après son renversement par le Groupement des Forces Spéciales (GFS) le 5 septembre 2021, il est sanctionné par l’administration américaine. Le département du Trésor des Etats-Unis a gelé, le 9 décembre 2022, les avoirs de l’ancien chef d’Etat et interdit toute relation commerciale avec lui pour « violations graves des droits humains » en Guinée et pour avoir violemment réprimé l’opposition après l’élection présidentielle du 18 octobre 2020.

De plus, la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), créée en décembre 2022 par les nouvelles autorités guinéennes, poursuit M. Alpha Condé et 130 dignitaires de son régime pour « blanchiment de capitaux, enrichissement illicite et détournement de deniers publics ».

En invitant ce sinistre personnage à une cérémonie solennelle de remise d’une distinction honorifique internationale, le Forum International Euro-Africain (FIEA) se rend coupable d’une véritable infamie.

En associant Son Altesse Royale Sophie de Bourbon d’Espagne à cette cérémonie, le Forum International Euro-Africain salit et déshonore la Couronne espagnole.

Nous invitons les responsables du FIEA à renoncer à leur projet infamant d’inviter un personnage comme Alpha Condé à leur cérémonie de remise de prix pour ne pas souiller l’image de marque de la famille royale espagnole et entacher gravement cette œuvre qui se veut honorifique.

Commission Centrale

Pottal Fii Bhantal Fouta-Djallon